

Communiqué du 27 avril 2009

## Transparence de l'information médicale : Respecter la loi !

### En lien avec le *Formindep*, l'UFC - Que Choisir porte plainte contre 9 médecins leaders d'opinion.

*Dans le prolongement des actions menées depuis plusieurs années par le Formindep pour l'application de la loi sur la transparence de l'information médicale, l'UFC Que Choisir porte plainte contre 9 médecins leaders d'opinion pour non respect de l'article L 4113-13 du code de la santé publique. Cette loi, votée en 2002 et dont les décrets d'application n'ont été publiés qu'en mars 2007 après le recours du Formindep devant le Conseil d'Etat, stipule que tout professionnel de santé qui s'exprime publiquement sur un produit de santé doit déclarer ses liens avec des entreprises fabriquant ou commercialisant de tels produits.*

Le contrôle de l'information médicale est crucial pour l'industrie pharmaceutique qui doit vendre toujours plus malgré l'absence d'innovations thérapeutiques. Dans ce but les *leaders d'opinions* constituent un dispositif clé de leur stratégie. Ils sont chargés de relayer, sciemment ou non, la communication commerciale des firmes. Ces médecins, parés de leur autorité médicale et médiatique, assurent ainsi le *blanchiment de la promotion pharmaceutique en information scientifique*. Le récent rapport de l'IGAS sur la rémunération des médecins hospitaliers révèle que certains peuvent recevoir de l'industrie jusqu'à 90 000 euros pour une conférence et 600 000 pour des activités de « conseil ».

Cette stratégie publicitaire est insuffisamment combattue par les responsables politiques, les autorités sanitaires et les professionnels eux-mêmes. Elle nuit gravement à l'éthique professionnelle. Elle est à l'origine de soins inappropriés effectués davantage dans l'intérêt des firmes que dans celui des patients. Elle conduit à des scandales sanitaires de grande ampleur (affaire Vioxx°, traitement hormonal de la ménopause, procès du Neurontin° ou du Zyprexa° aux USA, etc.) et à des surcoûts qui se chiffrent en centaines de millions, voire en milliards d'euros pour les comptes de santé.

En France, la loi sur la transparence de l'information médicale, si elle était respectée, permettrait de mettre en évidence les liens d'intérêts considérables des *leaders d'opinion* avec les firmes pharmaceutiques. Notamment ceux qui s'expriment dans les médias grand public ou auprès de leurs confrères dans les congrès, les journaux médicaux, les sessions de formation.

Un an après la publication des décrets d'application de cette loi, le *Formindep* a observé l'expression de 150 professionnels de santé dans 30 médias de tout genre, publics et professionnels. A l'issue de cette enquête, il apparaît clairement que la loi n'est pas respectée, voire méprisée par les professionnels et les autorités chargées de son application. L'UFC Que Choisir, à partir des éléments de l'enquête du *Formindep*, décide de *porter plainte contre 9 de ces médecins leaders d'opinion* pour non respect de la loi sur la transparence de l'information médicale. Ce coup de semonce devrait favoriser la prise de conscience par les soignants, les patients, les autorités et les médias, de la nécessité de respecter cette loi, seule à même de permettre de distinguer l'information réelle de la propagande publicitaire.

Les conventions médecins-industrie détenues par les ordres professionnels, qui permettraient aux citoyens usagers du système de santé de s'assurer du respect de cette loi, doivent être accessibles. C'est ce qu'ont réclamé récemment certains parlementaires et que préconise le rapport de l'IGAS de 2007 sur la formation des généralistes. Comme pour les associations de patients, la loi devrait obliger les firmes pharmaceutiques à rendre publics les rémunérations et autres avantages versés aux professionnels de santé pour les influencer. Le *Formindep* continuera à agir dans ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.formindep.org>

Contact presse : Philippe Foucras - 06 25 17 23 34 - [p.foucras@formindep.org](mailto:p.foucras@formindep.org)